



## Bénéficiaire d'un appui à la conduite d'un projet habitat

### Département de la Vienne

Michel CAUD - Directeur DHANT  
Valérie JAMMOT - Responsable Pôle  
Habitat DHANT  
05 49 49 86 86  
habitat@departement86.fr

### Partenaires

- Habitat de la Vienne
- SOLIHA Vienne
- I3F Immobilière Atlantic
- AT86
- CAUE

### Définition et enjeux publics

Sur la base des engagements adoptés dans les documents de planification et d'urbanisme (PLU, PLH, SCOT...), les acteurs du territoire accompagnent les élus locaux dans la définition et l'expertise de leurs besoins d'aménagements, prenant en compte les éléments suivants :

- La situation géographique du projet
  - La présence des équipements publics sur la commune
  - La présence de commerces et de services
  - La continuité des cheminements et des dessertes
  - L'impact sur l'environnement
  - Les besoins en construction ou en habitat en fonction de l'état du marché locatif
- Du premier contact, aux études de faisabilité en passant par le montage technique et son suivi, il est proposé un accompagnement des élus locaux à chaque étape du projet et la coordination des acteurs du projet (entreprises, collectivités, architectes...).

### Les opérations concernées

- Création de structures sociales (Foyer Hébergement, Résidences Habitat jeunes, Maison d'Assistantes Maternelles, Pensions de famille...)
- Création de structures médico-sociales (EHPAD, Maison de santé)
- Création de logements familiaux sociaux
- Rénovation ou réhabilitation

### L'accompagnement proposé

- Montage de la faisabilité technique et financière
- Suivi du projet global jusqu'à la livraison
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise déléguée
- Recherche de gestionnaires

### Les niveaux d'intervention possibles

#### Lancement de la réflexion

- Prise de contact / 1<sup>er</sup> entretien / visite sur site
- Information, conseil, présentation des procédures et démarches

### Définition et formalisation du besoin

- Conseil pour engager la définition du besoin et sa formalisation (compétences requises)
- Répertoire des financements mobilisables en fonction des objectifs

### Accompagnement ciblé

- Maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'ouvrage déléguée (notamment sur la voirie)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage

### **Les guides de référence**

- Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022
- Le Plan Local d'Urbanisme communal (PLU)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)